



Bienvenue à la **MARPA Sainte Rose**

Les administrateurs du CIAS de la 3 CBO (Communauté de communes de la Cléry, de l'Ouanne et du Betz), la responsable et son équipe vous remercient de votre confiance pour avoir choisi notre résidence. A la lecture de ce **LIVRET D'ACCUEIL**, vous pourrez découvrir la **MARPA Sainte Rose**, les principales informations sur l'organisation de l'établissement et son fonctionnement.

07/2019

1



Sommaire :

- ♣ Présentation de la **MARPA Sainte Rose**
- ♣ Le concept MARPA et le projet de vie
- ♣ L'admission
- ♣ Le cadre de vie à la **MARPA Sainte Rose**
- ♣ L'accueil temporaire
- ♣ Les activités en lien avec l'autonomie
- ♣ L'équipe des professionnels de la MARPA
- ♣ Les droits du résident, son expression et la place des familles

PRESENTATION :

Située entre Montargis, Sens, Nemours, sortie autoroute Courtenay, la **MARPA Sainte Rose** est implantée à Ervauxville, dans le quartier des Daciers à 250 m du centre bourg, sa boulangerie épicerie et son café tabac.

La **MARPA Sainte Rose** est à 9 km de Courtenay et ses nombreux commerces, services médicaux et sociaux.

La **MARPA Sainte Rose** est une *résidence autonomie* pouvant accueillir 24 résidents autonomes ou en légère perte d'autonomie.

La **MARPA Sainte Rose**, confortée par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui promeut tout particulièrement le développement des *résidences autonomies*. La **MARPA Sainte Rose** est une véritable offre d'hébergement intermédiaire entre le domicile et l'Etablissement d'hébergement médicalisé. Elle apporte une réponse adaptée au besoin d'habitat et de services aux seniors rompant ainsi leur isolement et offrant un logement adapté à l'avancée en âge.

Le principal objectif de la **MARPA Sainte Rose** est d'offrir des prestations contribuant au maintien de l'autonomie de la personne accueillie dans la structure : poursuivre sa vie comme chez soi, dans un environnement sécurisé : établissement de plein pied, dispositifs de prévention des chutes, chemin de ronde autour de l'établissement, téléalarme fonctionnant 24h/24 et 7jours sur 7.

La préservation et la stimulation de l'autonomie sont au cœur des projets de vie pour chacun des résidents qui sera encouragé à participer aux activités de la vie quotidienne selon leurs souhaits et leurs capacités.

La **MARPA Sainte Rose** permet de continuer à vivre chez soi par le logement adapté à l'avancée en âge. La **MARPA Sainte Rose** facilite le retour à une vie sociale par les activités proposées, la restauration prise en collectivité, les échanges entre les résidents de la structure, les rencontres avec les résidents d'autres structures ou associations du secteur.



LE CONCEPT MARPA et le Projet de Vie :

Le **concept MARPA** repose sur le projet d'établissement et intègre un projet de vie personnalisé pour chaque résident dont l'objectif est avant tout de prévenir la perte d'autonomie, de stimuler les capacités encore présentes afin de préserver le capital autonomie de chacun. Nous nous engageons à accompagner chaque personne en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Le **projet de vie** est établi à l'entrée du résident ou dans les 3 mois qui suivent son arrivée. Il prend en compte les souhaits du résident conformément à ses habitudes de vie antérieures mais prend également en compte les changements éventuels liés à l'âge. L'objectif est de « prendre soins » de chacun au sens large, à savoir laisser aux personnes leur propre identité avec l'acceptation des différences dans le respect d'autrui, de laisser aux personnes leur entière autonomie, leurs responsabilités et leur permettre de meubler leur logement à leur goût. La liberté d'aller et venir est encouragée ainsi que le fait de préserver les contacts avec les familles, les amis et de faire de nouvelles rencontres pour préserver une vie sociale enrichissante.

La **MARPA Sainte Rose** est ouverte sur l'extérieur et participe à la vie locale.

L'ADMISSION

L'admission se fait sur dossier et après étude de celui-ci en commission d'admission et de réorientation.

A l'entrée du résident, plusieurs documents lui sont remis dont certains pour signature :

- ♣ Lettre de la **MARPA Sainte Rose** confirmant son admission dans l'établissement,
- ♣ Contrat de séjour,
- ♣ Règlement de fonctionnement,
- ♣ Tarif des prestations,
- ♣ Livret d'accueil,
- ♣ Droit à l'image,
- ♣ Aide à la prise de médicaments,
- ♣ Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- ♣ Information sur le Conseil de la Vie Sociale,
- ♣ Attestation du résident confirmant la délivrance de ces documents.

Un état des lieux sera fait avant l'entrée dans le logement. Le résident devra remettre un chèque de caution équivalent à un mois de loyer, la copie de l'attestation responsabilité civile et des risques locatifs, une attestation de capitaux et un acte de cautionnement solidaire. Une personne de confiance devra être nommée.

4

LE CADRE DE VIE A LA MARPA Sainte Rose

La **MARPA Sainte Rose** est composée de 22 logements :

- ♣ 19 T1 Bis de 32 m2 accueils permanents
- ♣ 2 T2 accueils couples de 45m²
- ♣ **1 T1 Bis accueil temporaire** meublé et équipé.

Les logements comprennent :

- ♣ Une kitchenette (plaques de cuisson, évier, placard, réfrigérateur)
- ♣ Une salle d'eau (douche à l'italienne, lavabo, WC surélevés, barres d'appui)
- ♣ Un placard de rangement (étagères et penderie)
- ♣ Une prise de téléphone, prise télévision, wifi,
- ♣ Une terrasse privative.

Le résident est locataire de son logement

Il l'aménage et le décore à son goût. Une entrée extérieure privative pour chaque logement permet de recevoir et sortir en toute indépendance. Le résident peut accueillir à son domicile un animal de compagnie sous certaines conditions.

La **MARPA Sainte Rose** confectionne et sert les repas 7 jours/7 y compris les dimanches et jours fériés. C'est un service facultatif, cependant, afin de préserver un équilibre alimentaire et de favoriser les échanges, la **MARPA Sainte Rose** encourage vivement les résidents à participer aux repas pris en commun.

Les amis et la famille peuvent venir partager les déjeuners avec leur proche en prévenant au moins deux jours à l'avance.

S'ils le souhaitent, les résidents peuvent nous confier l'entretien de leur linge.

Le résident s'acquittera mensuellement de son loyer, ses charges auxquelles s'ajouteront les prestations servies indiquées dans les tarifs.

Chacun est responsable de son logement et peut choisir les intervenants qu'il souhaite pour l'entretien du logement, l'aide à la toilette, l'accompagnement pour des courses ou promenades, coiffure à domicile.

La **MARPA Sainte Rose** a établi une convention de partenariat avec l'association d'aide à domicile de Courtenay l'**ADAPA**.

Soins et santé

Le résident choisira ses services médicaux et para médicaux (médecin généraliste, cabinet infirmier, pédicure, kinésithérapeute...) s'il le souhaite, une liste lui sera donnée par le Responsable de la **MARPA Sainte Rose**. Un support de coordination est offert à la demande du résident.

En fonction de l'autonomie du résident et sur demande, le personnel de la **MARPA Sainte Rose** pourra être amené à distribuer les médicaments. Dans ce cas, les piluliers seront préparés par la famille ou un cabinet infirmier.



L'ACCUEIL TEMPORAIRE

La **MARPA Sainte Rose** propose des séjours en accueil temporaire de quelques jours à 3 mois renouvelable et pouvant aller jusqu'à 6 mois dans un appartement de type T1 bis meublé et équipé.

Cet accueil permet de répondre à un besoin ponctuel :

- ♣ Suite d'hospitalisation, fin de convalescence
- ♣ Essai avant un séjour permanent
- ♣ Vacances des enfants
- ♣ Période hivernale...

LES ACTIVITES EN LIEN AVEC L'AUTONOMIE

Le personnel de la MARPA met tout en œuvre pour éviter l'isolement du résident. Il favorise l'intégration de chacun dans la structure mais aussi dans la vie locale.

Familles et bénévoles sont associés à la vie de la MARPA pour contribuer à la vie sociale et au bien-être des résidents.

Chaque jour, les résidents qui le souhaitent participent à des animations en lien avec la préservation de l'autonomie avec le personnel de la MARPA mais aussi entre eux ou avec un intervenant extérieur. Ainsi les activités suivantes pourront être proposées (liste non contractuelle) :

- ♣ Jeux de société (jeux de cartes, scrabble, ...)
- ♣ Gymnastique douce prévention des chutes,

- ♣ Ateliers mémoire
- ♣ Bibliothèque municipale dans les locaux de la **MARPA Sainte Rose**
- ♣ Ateliers « bien-être »
- ♣ Atelier d'aiguilles
- ♣ Atelier cuisine
- ♣ Ateliers manuels (dessin, peinture, poterie, pliage, tricot...)
- ♣ Atelier informatique
- ♣ Repas à thème
- ♣ Echanges intergénérationnels, rencontres avec les associations locales
- ♣ Jardinage

D'autres manifestations peuvent avoir lieu tout au long de l'année selon les circonstances : fête de la musique, fête de fin d'année, spectacles divers, concours, anniversaires....

Les activités proposées sont ouvertes aux personnes de la commune.



L'EQUIPE DES PROFESSIONNELS DE LA MARPA Sainte Rose

L'équipe est présente pour accueillir et accompagner les résidents. Sa mission est d'assurer la sécurité 24h/24h, de favoriser l'autonomie des résidents, d'être à leur écoute et de veiller au bien-être des personnes accueillies.

Elle est composée :

- ♣ D'un Responsable, chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement, d'encadrer une équipe d'agents polyvalents et de coordonner les différentes interventions et activités favorisant la préservation de l'autonomie.
- ♣ De 5 Agents polyvalents, chargés de préparer les repas et d'en assurer le service, d'assurer l'entretien des parties communes et du linge et de participer ponctuellement aux activités et animations proposées.

LES DROITS DU RESIDENT, SON EXPRESSION ET LA PLACE DES FAMILLES

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance réunissant les représentants des résidents, des familles, salariées, élus de la **MARPA Sainte Rose** trois fois par an.

Leur rôle est de donner leur avis, faire des propositions sur l'animation, les tarifs, l'affectation des locaux collectifs, le fonctionnement et l'organisation de la vie quotidienne à la **MARPA Sainte Rose**.

La gestion des plaintes et des réclamations

- Toute réclamation écrite fait l'objet d'un enregistrement sur un cahier prévu à cet effet et d'une réponse adaptée.

La médiation

- Si la réponse à votre réclamation ne vous convient pas, vous pouvez contacter un médiateur de la consommation

La personne de confiance

- Vous avez la possibilité de recourir à une personne de confiance dans vos démarches liées à votre santé et si un jour vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité et sera votre porte-parole.

VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE :

Les tarifs, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le formulaire pour la désignation de la personne de confiance.